

SOCIÉTÉ Immigration

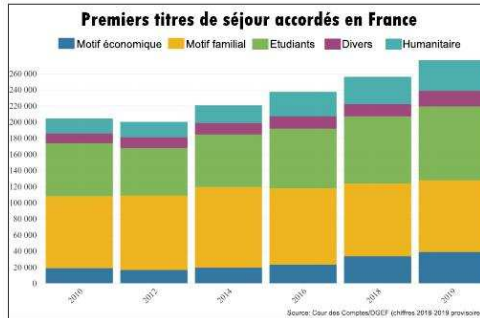
La Cour des comptes réclame un accueil des étrangers simplifié

Pour les sages de la rue Cambon, l'écart trop important entre les objectifs et la réalité des faits contribue à entretenir l'idée que la politique d'accueil, d'entrée et de séjour des étrangers est un échec. Pour améliorer son fonctionnement, elle propose 14 recommandations.

Chiffres peu lisibles, procédures inutiles, intégration insuffisante... C'est le portrait dressé par la Cour des comptes, dans un rapport publié ce mardi, de la politique d'accueil, d'entrée et de séjour des personnes étrangères en France.

Préfectures engorgées

En matière d'immigration, les fantasmes occultent souvent les faits. La France est pourtant loin d'être la championne de l'accueil : avec une moyenne de 3,72 titres de séjour octroyés pour 100 000 habitants (quatre fois moins que la Suède), c'est un des pays les plus restrictifs au monde. En matière de droit d'asile, en revanche, l'Hexagone se situe plutôt dans la « fourchette haute » européenne : 154 620 demandes y ont été déposées l'an dernier, proportionnellement



moins qu'en Allemagne mais plus qu'au Royaume-Uni. Un chiffre qui a triplé depuis 2010.

Des chiffres compatibles avec l'objectif de « maîtrise de l'immigration » affiché depuis une quinzaine d'années ? Pour la Cour des comptes, la question ne se pose pas : cette notion est trop vague et néglige trop de facteurs. « En réalité, seule la moitié des premiers titres accordés en 2018 procède d'une décision entièrement maîtrisée par les autorités publiques », notent les auteurs du rapport. Et même un quart, si on exclut les étudiants. Les dispositions garantissant le droit d'asile découlent en fait largement du droit européen et des

traités internationaux.

« Cet enjeu de maîtrise a inspiré un durcissement des conditions de séjour en France », ajoutent les sages de la rue Cambon, quitte à contribuer à l'engorgement du système. Est-il nécessaire de continuer à privilégier les titres de séjour courts, alors que leur renouvellement n'est quasiment jamais refusé ?

Pour la Cour des comptes, la modernisation des procédures, l'allongement de la durée et le renouvellement automatique de certains titres sont des pistes à explorer. « Les files d'attente devant les préfectures participent du regard critique porté sur l'immigration alors qu'elles sont es-

sentiellement liées à des dispositifs d'accueil peu adaptés », note la juridiction financière, qui dénonce le trop grand décalage entre les objectifs affichés et la réalité des faits.

Faiblesses de l'immigration pour motif professionnel

Entre autres recommandations, la Cour propose enfin une réforme de la filière de l'immigration pour motif professionnel, jugeant pertinente l'expérimentation d'un système de quotas sur le modèle canadien. Outre le mécanisme du « passeport talent » prisé surtout par les scientifiques et les artistes, un étranger (hors UE) qui souhaiterait travailler en France ne peut postuler directement : c'est son futur employeur qui doit engager la démarche, en justifiant soit qu'il ne trouve pas de candidat sur le territoire, soit que le poste appartient à une liste des « métiers en tension ». Or cette dernière, qui n'a plus été actualisée depuis 2008, est totalement obsolète.

Jean-Michel LAHIRE

Rapport complet disponible sur le site de la Cour des comptes : www.ccomptes.fr.

EN BREF

■ **Deux Américains arrêtés pour tentative d'invasion**
Quinze personnes, dont deux Américains, ont été arrêtées en deux jours pour une tentative ratée de « d'invasion » par mer du Venezuela. Sur la chaîne publique VTV, le président du pays Nicolas Maduro a présenté les deux Américains arrêtés comme étant des « membres de la sécurité » de Donald Trump.

Fortes inondations en Guyane

Des intempéries d'une rare intensité s'abattent depuis plusieurs jours en Guyane, causant de multiples sinistres. À Saint-Laurent-du-Maroni, 159 personnes ont été évacuées. La commune de Camopi-Trois Sauts, située à la frontière avec le Brésil et distante d'un à trois jours du littoral par pirogue à moteur, est particulièrement touchée. 80 % du millier d'habitants ont leur foyer inondé.

Économie : Lagardère sauve son mandat

Le chef d'entreprise français Arnaud Lagardère peut souffler : il a remporté mardi le bras de fer qui l'opposait à son 1er actionnaire, le fonds activiste britannique Amber Capital, qui souhaitait renouveler la quasi-totalité du conseil de surveillance du groupe puis écarter son gérant.

MALI Conflit

Deux soldats de Barkhane tués en quatre jours

Un légionnaire français a été tué au combat lundi lors d'une opération de lutte contre les groupes armés jihadistes au Mali. Ce décès porte à 43 le nombre de militaires français tués au Sahel depuis le début de l'intervention française en 2013, selon un comptage effectué à partir de chiffres publiés par l'état-major.

Le soldat, Kévin Clément, appartenait au 1^{er} régiment étranger de cavalerie de Carpiagne (Bouches-du-Rhône) et était originaire de Luxeuil en Haute-Saône. « Prise à partie à courte distance, l'unité de tête a riposté et a mis hors de combat deux djihadistes. Au cours de cette action de feu, le 1^{er} classe Kévin Clément, embarqué à bord d'un véhicule blindé léger, a été grièvement blessé par un tir ennemi », selon le communiqué de l'état-major. « Il a été évacué par hélicop-



Kévin Clément. Photo AFP

ter vers l'antenne chirurgicale de Gao (nord), où son décès a été constaté ».

Vendredi, le brigadier Dmytro Martynyouch, légionnaire du même régiment, avait lui-même succombé à des blessures infligées le 23 avril au Mali par l'explosion d'un engin explosif improvisé.

Ces dernières semaines, l'armée française a multiplié les offensives au Sahel, y revendiquant la « neutralisation » de plusieurs dizaines de jihadistes au total depuis le début de l'année.

YVELINES Justice

Lycéens mis à genoux en 2018 : une enquête pour « torture » ouverte

Un juge va enquêter sur des accusations de « torture par personne dépositaire de l'autorité publique », six mois après la plainte de l'un des jeunes interpellés à Mantes-la-Jolie (Yvelines) fin 2018, lors de heurts en marge de contestations lycéennes.

151 jeunes, âgés de 12 à 21 ans, d'un lycée de Mantes-la-Jolie dans les Yvelines mis à genoux, tête baissée, mains sur la tête et tenus en respect par des policiers, certains pendant plusieurs heures : « Voilà une classe qui se tient sage », avait commenté un policier filmant la scène, dont la vidéo diffusée sur les réseaux sociaux avait provoqué un tollé.

Plus d'un an après, un juge va mener une enquête sur des accusations de « torture par personne dépositaire de l'autorité publique ». Cette ouverture d'information judiciaire fait suite à la plainte avec constitution de



La scène avait eu lieu fin 2018 devant un lycée de Mantes-la-Jolie. Photo Céline AGNIEL/AFP

partie civile déposée contre X début décembre 2019 par l'un des jeunes, a expliqué son avocat Arié Alimi. La désignation d'un juge d'instruction a été requise en mars par le parquet de Nanterre, selon lui. L'enquête est également ouverte pour « torture sur mineur de 15 ans, atteinte arbitraire à la liberté par personne dépositaire de l'autorité publi-

que, violence aggravée » et « diffusion sans son accord d'une personne identifiable menottée et mise en cause pénalement ».

Non-lieu après enquête de l'IGPN

Après les faits, plusieurs familles et le syndicat lycéen UNL avaient aussitôt porté plainte pour « violences policières » mais l'enquête préliminaire, confiée à l'IGPN, la « police des polices », avait débouché sur un non-lieu en juillet 2019. L'UNL et un collectif de familles avaient donc décidé de redéposer plainte avec constitution de partie civile pour obtenir l'ouverture d'une instruction. C'est désormais chose faite pour au moins l'un des plaignants. « La première chose qu'on va demander, c'est l'audition des 151 lycéens en qualité de témoins », a indiqué M^{me} Alimi, qui défend les intérêts d'une quinzaine d'entre eux.